



À LA DAP, LES PAROLES S'ENVOLENT...

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 2 Juillet 2024

En février 2024, le gouvernement décidait un coup de rabot budgétaire de 10 milliards €. La DAP était amputée de 118 millions dont 15 millions pour les dépenses de personnels. Du ministre au DAP, nos interlocuteurs s'étaient engagés à ce que les mesures catégorielles, indemnitaires et les recrutements soient épargnés par ce coup de rabot ...

LA COUPE BUDGETAIRE SE CONCRETISE A LA DAP ET LES ECONOMIES SONT REALISEES SUR LE DOS DES AGENTS !

Les premières victimes sont les personnels de surveillance exerçant les missions de moniteur de sport : Exit la revalorisation du complément forfaitaire de l'ICP pour 2023 !

Le projet de loi de finances 2023 actait bien de la revalorisation de ce complément pour les moniteurs de sport de 300€ à 600€... Seulement, le nouvel arrêté relatif à cette mesure n'a été publié que le 24 mai dernier et entre en application le lendemain de sa publication...

Concrètement, les moniteurs de sport ne bénéficieront pas, de manière rétroactive, de la revalorisation de 300€ supplémentaire annoncée sur l'année 2023 ! Joli tour de passe-passe pour gratter du fric sur le travail des personnels !

Après le lamentable oubli dans l'arrêté des moniteurs de PSC1 et de franchissement opérationnel, l'ensemble des détenteurs d'un monitorat devra également s'asseoir sur la création de ce complément forfaitaire pour l'année 2023... de 300€. Pour les régisseurs issus du CEA, même punition !

En fin d'année dernière alors que nous nous inquiétions du retard de publication de l'arrêté permettant le paiement de ces agents, et du risque réglementaire de non-paiement en cas de publication en 2024, l'ancien DAP lors du CSA-AP du 21/12/2023 balayant notre argument s'était engagé à payer les agents. Encore une parole en l'air !

ELLE EST BELLE LA RECONNAISSANCE DE NOS METIERS...

ELLE EST BELLE LA VALORISATION DE NOS EFFORTS !

L'UFAP UNSa Justice dénonce l'arnaque et exige le paiement rétroactif pour l'ensemble des personnels concernés ! Ils n'ont pas volé le versement de ce complément indemnitaire, bien au contraire ! Trop facile de braquer les personnels ! Nous exigeons également que l'arrêté relatif à la majoration du complément forfaitaire des Moniteurs De Sport de 600€ à 900€ au titre de 2024 soit publié rapidement afin que ces derniers puissent toucher la somme qui leur est due en fin d'année

ET CE N'EST PAS TOUT...

Non contente de ne pas respecter la parole donnée par son ancien directeur, la DAP double la mise avec la contractualisation à marche forcée des missions des personnels de surveillance !

L'administration pénitentiaire procédera au recrutement d'une centaine de surveillants adjoints **d'ici la fin 2024 alors que Laurent RIDEL s'était engagé à ne pas y recourir si les postes proposés au concours étaient couverts par les candidats admis... La contractualisation est-elle donc la seule priorité de la DAP alors que le protocole d'accord de juin dernier prolonge les mesures dérogatoires pour les candidats non titulaires du baccalauréat ?**

Il est vrai qu'un agent contractuel coûte moins cher qu'un fonctionnaire titulaire ! Décidemment, il n'y a pas de petites économies.

L'UFAP UNSa JUSTICE, L'ENGAGEMENT QUOTIDIEN AU SERVICE DES PERSONNELS !

Le Secrétaire Général,
Emmanuel CHAMBAUD